RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00334
Numéro SIREN : 790 657 092
Nom ou dénomination : ABK PROTECTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2022 sous le numéro de dépôt 16209

- 5 AOUT 2022

B22n016209

ABK PROTECTION
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 2, boulevard Thomson, 59810 LESQUIN
790 657 092 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1er JUILLET 2022

L'an deux-mille vingt-deux,
Le 1er Juillet,

La Société GROUPE VITAMINE T, représentée par Monsieur André DUPON.

Associée unique de la société ABK PROTECTION, a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de la société GROUPE VITAMINE T, à effet au 1er juillet 2022 ;
- Pouvoirs du nouveau Président ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de la Société Groupe Vitamine T de ses fonctions de président, à compter du **1er Juillet 2022**.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide de nommer à compter de ce jour, Monsieur Jean-Yves DOISY, demeurant au 872 rue Fernand Macquart – 59184 SAINGHIN-EN-WEPPES, aux fonctions de Président de la société, en remplacement de la Société Groupe Vitamine T (Président Démissionnaire), pour une durée indéterminée.

Monsieur Jean-Yves DOISY accepte sans réserves ces fonctions qui l'honorent et l'obligent.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions, le président, M. DOISY, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

QUATRIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus prises.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée unique pour servir et valoir ce que de droit.

L'associé unique
Groupe Vitamine T
Monsieur André DUPON



Certifié conforme
Le Président
Monsieur Jean-Yves DOISY

